

Filière : Métiers du bois

CAP Constructeur bois

Le métier

Le constructeur bois conçoit et réalise des constructions très diverses : chalets, maisons à ossature bois, hangars agricoles, ateliers et même des passerelles.

A partir de plans, il fabrique les structures et met en œuvre sur le chantier. Il utilise du bois, bien sûr mais aussi des matériaux dérivés du bois. Le travail du bois exige de bien en connaître la résistance et comprendre comment s'équilibrent les forces.

Le goût pour le dessin, la géométrie, la vision dans l'espace et l'adresse manuelle sont indispensables à ce métier.

Durant sa formation, il sera amené à :

- Gérer son chantier, son poste de travail, construire, installer une dalle ;
- Poser les isolants thermiques et phoniques ;
- Construire, installer un mur, une cloison sur dalle bois et dalle béton ;
- Installer les menuiseries et fermetures extérieures ;
- Construire, installer une terrasse, Assurer, contrôler, mesurer l'étanchéité ;
- Poser les revêtements extérieurs et les éléments d'étanchéité ;
- Poser les revêtements intérieurs en bois et dérivés, réaliser une maquette.



Programme de formation

Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Mathématiques
- Prévention Santé Environnement
- Travaux Pratiques Sciences
- Sciences
- EPS

Enseignement professionnel :

- Dessin
- Lecture de plan
- Enseignement professionnel, technique, pratique

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

Condition admission

- Elève sortie d'une classe de 3^{ème} de collège

Poursuites d'études *

- BP Menuisier

* Au CFA BTP 57

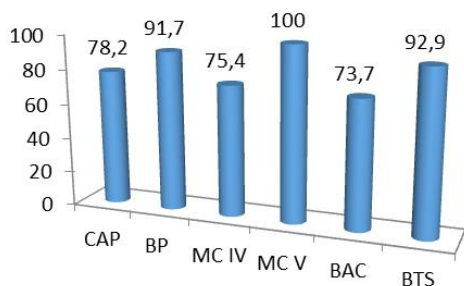




L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

Les résultats aux examens 2016



* Valeur en %

80 % de taux d'insertion, soit **8 jeunes sur 10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

86% de réussite aux examens 2016.

La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC*.
BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

*SMIC = 1480.27 euros au 1^{er} janvier 2017

Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ
57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41
www.cfabtp-moselle.org

